

LE DIRECTEUR GENERAL DU CROUS DE LYON

Décision n°2026/72

- Vu** les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 28 juin 2017 nommant Monsieur Christian CHAZAL, directeur général du Crous de Lyon à compter du 15 octobre 2017 et ses arrêtés de renouvellement du 23 juillet 2021 et du 23 septembre 2025 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2026, relative à la délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général du Crous de Lyon ;
- Vu** le contrat à durée indéterminée de Mme Amina BENRACHED au Crous de Lyon à compter du 01/09/2022 ;
- Vu** le contrat à durée déterminée de Monsieur Julien DEWYN au Crous de Lyon à, compter du 08 septembre 2025 ;
- Vu** le contrat à durée déterminée de Monsieur Clément BARRIEUX au Crous de Lyon à, compter du 31 aout 2026 ;

D E C I D E

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à

Madame Amina BENRACHED
Directrice des restaurants universitaires du secteur Manufacture des Tabacs
(Restaurant universitaire La Manu, Cafétéria Bistrot de la Manu)

pour signer tous les documents et actes relevant du fonctionnement interne de son site tels qu'énumérés à l'annexe « directeur/directrice des sites de restauration universitaire ».

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Amina BENRACHED** délégation pour signer tous les documents et actes relevant du fonctionnement interne du site tels qu'énumérés à l'annexe 1 « directeur/directrice des sites de restauration universitaire » est donnée à **Monsieur Julien DEWYN** adjoint de la Directrice des restaurants universitaires du secteur Manufacture des Tabacs.

Article 3 :

Délégation permanente de signature est donnée à **Madame Amina BENRACHED** et à **Monsieur Julien DEWYN** concernant les actes courants de gestion des établissements :

- Création et validation des commandes d'un montant inférieur ou égal à 2 500 € TTC,
- Certification des services faits.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Clément BARRIEUX**, responsable d'approvisionnement, pour les commandes d'un montant inférieur à 2 500 € TTC.

Article 5 :

La présente délégation de signature est valable à compter du **31 aout 2026** et prendra fin automatiquement en même temps que cessent les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 6 :

La présente décision sera publiée sur le site internet du Crous de Lyon

Fait à Lyon, le 28/08/2026

Le directeur général du Crous

Christian CHAZAL



Directeur / directrice de sites de restauration universitaire

Gestion des personnels ouvriers

- Décisions d'autorisation d'absence à l'exception de l'activité syndicale relevant de l'article 14 du décret n°82.447 du 28 mai 1982
- Décisions relatives à l'organisation du travail
- Déclarations d'accident de travail
- Déclarations d'embauche à l'URSSAF pour les CDD

Actes d'ordonnancement

- Etats des droits constatés et factures associées
- Factures internes destinées aux autres unités de gestion
- Etats mensuels attestant les recettes du service

Courriers

- Tous les courriers traitant des problèmes de l'unité de gestion **à l'exception**
 - de ceux destinés :
 - aux élus et personnalités
 - aux collectivités territoriales et autres collectivités publiques
 - au CNOUS et aux Ministères
 - au Rectorat
 - de ceux traitant une demande de dérogation à la réglementation interne et générale

Stagiaires

- Attestations de présence,
- Evaluation des stages.

Assurances

- Déclaration de sinistres (suivant fiche de procédure) à envoyer au service juridique
- Courriers amiables (avec copie obligatoire au directeur adjoint)

Relations avec les clients

- Devis et factures

Stocks

- Etats mensuels de contrôle des stocks
- Etat annuel attestant de la réalité des stocks de la structure

Sécurité des personnes et des biens

- Tenue du registre de sécurité
- Registres de déclaration d'accidents bénins et d'évaluation des risques
- Contrôle de l'utilisation des EPI (Equipements de Protection Individuelle)
- Plans de prévention et protocoles sécurité transport, annuels et ponctuels inhérents à l'activité du site

Lyon, le 28/08/2026

Le directeur général du Crous

Christian CHAZAL